



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/35
15 juin 2009

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts du RID
et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Berne/Genève, 8-18 septembre 2009
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU RID/ADR/ADN

Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU

Matières toxiques par inhalation et numéros d'identification du danger

Transmis par le Gouvernement de la Suisse^{1, 2}

RÉSUMÉ

Résumé analytique:	Choix approprié du numéro d'identification du danger dans le cas des matières toxiques par inhalation des Nos. ONU 1510, 1810, 1834 et 1838
Mesure à prendre:	Créer des numéros d'identification du danger adaptés aux rubriques de Nos. ONU 1510, 1810, 1834 et 1838 GE I
Documents de référence:	Document informel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/HAR/2009/1 et Rapport du groupe de travail sur l'harmonisation (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/16 et -/Add.1).

¹ In accordance with the programme of work of the Inland Transport Committee for 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, programme activity 02.7 (c)).

² Circulated by the Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail (OTIF) under the symbol OTIF/RID/RC/2009/35.
GE.09-

Introduction

1. Le point 26 du rapport ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/16 du Groupe de travail sur l'harmonisation avec le Règlement type demande à la Réunion commune d'évaluer la pertinence du numéro d'identification du danger attribué aux Nos. ONU 1510, 1810, 1834 et 1838. Le document informel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/HAR/2009/1 propose pour les Nos. ONU 1510, 1810, 1834 et 1838 des Nos d'identification du danger en conformité avec les critères de classification du 2.1.3.5.3. Cependant cette approche dans les quatre cas cités ne conduit pas à un numéro d'identification du danger qui reflète le danger principal de ces matières.

2. Les matières en question étaient classées dans d'autres classes (5.1 et 8) avant la prise en compte du risque de toxicité par inhalation que les Experts de l'ONU ont évalué lors de la dernière période biennale. Après la prise en compte du risque de toxicité par inhalation ces matières passent à la classe 6.1, GE I. Les numéros d'identification du danger avant et après la reclassification sont indiqués dans le tableau ci-après.

N°ONU	Classe		N° d'identification du danger actuel	
	Actuelle	Selon le Règlement type	Actuel	Selon la proposition du rapport ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/16
1510	5.1	6.1	559	665
1810	8	6.1	X80	668
1834	8	6.1	X88	668
1838	8	6.1	X80	668

3. Les explications des ces numéros d'identification de danger sont les suivants:

- 559 matière très comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
- X80 matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité réagissant dangereusement avec l'eau¹
- X88 matière très corrosive réagissant dangereusement avec l'eau¹
- 665 matière très toxique et comburante (favorise l'incendie)
- 668 matière très toxique et corrosive

4. On constate que pour le No. ONU 1510 l'information figurant dans le numéro d'identification du danger 559 concernant le risque de réaction violente spontanée est perdue dans le nouveau numéro 665.

5. De même pour les Nos. ONU 1810, 1834 et 1838, l'information indiquant que la matière réagit dangereusement avec l'eau ainsi que la nécessité de consulter un expert pour l'utilisation de l'eau est perdue dans le numéro 668.

6. Il n'existe pas de numéro d'identification du danger qui reprenne à la fois le degré de toxicité élevé et ces autres caractéristiques de sorte que pour garder cette information qui est très

¹ L'eau ne doit pas être utilisée, sauf sur autorisation des experts.

importante pour les forces d'intervention il faut créer une nouvelle série de numéros d'identification du danger adaptés aux dangers présents.

7. Le rapport du groupe d'harmonisation ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/16 propose la répétition du chiffre 6 (668). La répétition du chiffre 6 dans le numéro d'identification du danger est actuellement utilisée pour des rubriques qui sont à la fois très toxiques par voie orale ou contact avec la peau. Nous sommes d'avis que le risque par inhalation serait mieux identifié de la part des forces d'intervention par la combinaison 62: le 6 signifie toxique et le 2 est utilisé pour un gaz ou ici par des vapeurs. Ceci permettrait aux forces d'intervention de distinguer le risque de toxicité par inhalation de celui de toxicité orale ou de contact avec la peau.

Proposition

8. Dans la liste des numéros d'identification du danger du 5.3.2.3.2 ajouter les entrées suivantes:

- 6259 matière très toxique par inhalation et très comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
- 628 matière très toxique par inhalation et corrosive
- 623 matière très toxique par inhalation et inflammable (point d'éclair égal ou inférieur à 60°)
- 62 matière très toxique par inhalation
- X628 matière très toxique par inhalation et corrosive réagissant dangereusement avec l'eau¹
- X6288 matière très toxique par inhalation et très corrosive réagissant dangereusement avec l'eau¹

9. Dans la colonne 20 du tableau A du chapitre 3.2 remplacer les numéros d'identification du danger des rubriques du GE I des numéros ONU 1510, 1810, 1834 et 1838 par les suivants:

No. ONU	Numéro d'identification du danger proposé
1510	6259
1810	X628
1834	X6288
1838	X628

10. Dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/16/Add.1 pour toutes les matières toxiques par inhalation identifier la toxicité par inhalation par la combinaison "62" à la place de "66".

¹ L'eau ne doit pas être utilisée, sauf sur autorisation des experts.

Justification

11. Pour le No. ONU 1510 le danger de réaction très violente est mieux reflété par le chiffre 9.

12. La notion de "très comburant" est perdue mais l'indication de réaction violente est pour les forces d'intervention plus importante que le fait de savoir que la matière est très comburante. Pour les autres Nos. ONU on maintient l'information très importante de savoir que la matière réagit dangereusement avec l'eau.
